DEPARTEMENT

DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTAN

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre,

à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE, convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en Poiraie, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en Poiraie.

Nombre de membres :
En exercice : 29
Présents : 21
Absente excusée : 1
Absent : 1
Pouvoirs : 6
Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de Séance : Philippe LEROYER

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Moisseron, Pothé, Leroyer, Boursier, Jenvrin, Lozivit, Sonnet, Aulair, Bigeon, Dumesnil, Gilbert, Hergault, Hurel, Lecorps, Lecrosnier, Paris, Soulard, Thebault, Viallet, Largillière

Absente excusée : Jourdan Sandra

Absent : Dugas Bastien

Pouvoirs : Malgrey Catherine donne procuration à Bernard Soul
Liot Rémi donne procuration à Michelle Pothé
Garnier Marina donne procuration à Franck Moisseron
Gobé Mickaël donne procuration à Sandrine Viallet
Davison Hélène donne procuration à Jean-Pierre Paris
Desmares Virginie donne procuration à Natacha Thebault

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-04-BF
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

4. BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Par délibération du 27 novembre 2025, la commune a cédé le terrain de l'ancien site de LUREM à l'EPFN.

Il convient donc de procéder, par des écritures d'ordres, à la sortie de l'inventaire de ces parcelles pour leur valeur nette comptable.

De plus, le marché avec l'architecte de réhabilitation de la rue St Julien n'est pas soldé, c'est pourquoi il convient également d'ajuster les coûts de cette opération par équilibre avec le versement de FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) reçu.

Concernant le fonctionnement, il s'agit d'admission en non-valeur des loyers de la boulangerie.

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur la Décision Modificative n° 3, relative à l'alimentation des chapitres comme suit :

En section d'investissement :

DÉPENSES				RECETTES			
CHAPITRES	IMPUTATIONS	LIBELLÉS	MONTANTS	CHAPITRES	IMPUTATIONS	LIBELLÉS	MONTANTS
23	2313-100046	Construction – Réhab. Bat. Rue St Julien	20 000,00 €	10	10222	FCTVA	20 000,00 €
041	204412	Subv. Nature org. Publics – Bâtiments et installation (Sortie de l'immobilisation)	48 158,85 €	041	2138	Autres constructions (Sortie de l'immobilisation)	48 158,85 €
TOTAL DÉPENSES			**68 158,85 €**	**TOTAL RECETTES**			**68 158,85 €**

En section de fonctionnement :

DÉPENSES				RECETTES			
CHAPITRES	IMPUTATIONS	LIBELLÉS	MONTANTS	CHAPITRES	IMPUTATIONS	LIBELLÉS	MONTANTS
68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	5 000,00 €				
011	615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	- 5 000,00 €				
TOTAL DÉPENSES			**0,00 €**	**TOTAL RECETTES**			**0,00 €**

Accusé de réception en préfecture
067-200059194-20261001-DELIB2026-10-04-BF
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention), décide :

- **D'approuver** la décision modificative n°3 comme exposé ci-dessus
- **D'inscrire** ces écritures au budget 2026
- **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Philippe Leroyer

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE
REPUBLIQUE FRANCAISE
(ORNE)

Le Maire,
Bernard Soul

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-04-BF
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

DEPARTEMENT

DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTAN

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre,

à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE, convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en Poiraie, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en Poiraie.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Absente excusée : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 6

Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de Séance : Philippe LEROYER

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Moisseron, Pothé, Leroyer, Boursier, Jenvrin, Lozivit, Sonnet, Aulair, Bigeon, Dumesnil, Gilbert, Hergault, Hurel, Lecorps, Lecrosnier, Paris, Soulard, Thebault, Viallet, Largillière

Absente excusée : Jourdan Sandra

Absent : Dugas Bastien

Pouvoirs : Malgrey Catherine donne procuration à Bernard Soul
Liot Rémi donne procuration à Michelle Pothé
Garnier Marina donne procuration à Franck Moisseron
Gobé Mickaël donne procuration à Sandrine Viallet
Davison Hélène donne procuration à Jean-Pierre Paris
Desmares Virginie donne procuration à Natacha Thebault

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-05-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

5. CONTRIBUTION 2026 AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) ET AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉS (FAJD)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par courrier du 2 juillet 2026 le Conseil Départemental de l'Orne sollicite la commune de Domfront en Poiraie pour le versement d'une participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés (FAJD).

Le FSL géré par le Département, intervient pour accorder des aides, sous forme de prêt ou de subvention, à des personnes ou familles en difficultés, pour les aider à accéder ou à se maintenir dans un logement dans le secteur privé ou public, mais aussi pour assurer l'accompagnement social lié au logement.

Le FAJD géré également par le Département, intervient pour soutenir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficultés.

Afin de déterminer le montant de nos participations éventuelles au FSL et FAJD, les modalités de calcul et de versements sont les suivantes :

1) **Contribution Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** :

La participation des communes a pour base le nombre d'habitants soit :

- **0.70 € par habitant (4226** *(données INSEE au 1er janvier 2026)* **x 0.70 €) soit 2 958,20 €**

2) **Contribution Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés (FAJD)**

En ce qui concerne le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés, pour lequel il n'existe pas de modalités prédéfinies, la contribution est laissée à l'appréciation des collectivités locales.

Pour rappel, en 2025, le montant de la contribution communale avait été fixé à 315 €.

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-05-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Pour information, la contribution financière des communes pour le soutien à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes est proposée sur la base de **1,64 € par jeune**.

Pour 2026, l'aide communale pourrait être fixée à 1750 €.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **Décide** le versement d'une contribution au FSL d'un montant de 2 958,20 € et ce, pour l'année 2026
- **Décide** le versement d'une contribution au FAJD d'un montant de 1750 €.
- **Emet deux mandats au chapitre 65 article 65574 – contribution au titre de la politique de l'habitat**
- **Charge** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance,
Philippe Leroyer

Le Maire,
Bernard Soul

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(ORNE)

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-05-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

DEPARTEMENT

DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTAN

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre,

à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE, convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en Poiraie, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en Poiraie.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Absente excusée : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 6

Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de Séance : Philippe LEROYER

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Moisseron, Pothé, Leroyer, Boursier, Jenvrin, Lozivit, Sonnet, Aulair, Bigeon, Dumesnil, Gilbert, Hergault, Hurel, Lecorps, Lecrosnier, Paris, Soulard, Thebault, Viallet, Largillière

Absente excusée : Jourdan Sandra

Absent : Dugas Bastien

Pouvoirs : Malgrey Catherine donne procuration à Bernard Soul
Liot Rémi donne procuration à Michelle Pothé
Garnier Marina donne procuration à Franck Moisseron
Gobé Mickaël donne procuration à Sandrine Viallet
Davison Hélène donne procuration à Jean-Pierre Paris
Desmares Virginie donne procuration à Natacha Thebault

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-06-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

6. CREATION D'UN TERRAIN DE PADEL ECLAIRE A DOMFRONT EN POIRAIE – DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N°4 DU 18 JUIN 2026

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un terrain de Padel à Domfront. Le Projet global comprend la création d'un terrain de Padel et la réfection de deux courts de tennis pour un montant total de 90 595,30 € HT.

Une aide peut être mobilisée au titre des fonds LEADER pour la création du Padel. Le cout éligible à Leader est de 69 957.30 € HT (Lots 1 et 3).

Le plan de financement prévisionnel LEADER proposé pour valider la demande de subvention européenne est le suivant :

Dépenses (assiette LEADER)	**Montants HT**	**Ressources**	**Montants**	
Lot 1 : Terrain Padel	61 783,40 €	Etat -DETR	17 489,33 €	25%
Lot 3 : Eclairage	8 173,90 €	Etat -ANS	23 661,00 €	33.82%
		Département de l'Orne	5 000,00 €	7.15%
		LEADER -Pays du Bocage	9 815,52 €	14.03%
		Autofinancement commune	13 991,45 €	20 %
TOTAL HT	**69 957,30 €**		**69 957,30 €**	**100%**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'accepter** de financer le projet (lot 1 et lot 3) à hauteur minimum de 20 % du montant HT et dit que les crédits sont ouverts au budget principal 2026,
- **De solliciter** une subvention européenne de **9 815,52 €** au titre du programme LEADER du Pays du Bocage,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer, le moment venu, tous les documents afférents à cette demande

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance,
Philippe Leroyer

Le Maire,
Bernard Soul

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(ORNE)

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-06-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

DEPARTEMENT

DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTAN

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre,

à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE, convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en Poiraie, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en Poiraie.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Absente excusée : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 6

Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de Séance : Philippe LEROYER

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Moisseron, Pothé, Leroyer, Boursier, Jenvrin, Lozivit, Sonnet, Aulair, Bigeon, Dumesnil, Gilbert, Hergault, Hurel, Lecorps, Lecrosnier, Paris, Soulard, Thebault, Viallet, Largillière

Absente excusée : Jourdan Sandra

Absent : Dugas Bastien

Pouvoirs : Malgrey Catherine donne procuration à Bernard Soul
Liot Rémi donne procuration à Michelle Pothé
Garnier Marina donne procuration à Franck Moisseron
Gobé Mickaël donne procuration à Sandrine Viallet
Davison Hélène donne procuration à Jean-Pierre Paris
Desmares Virginie donne procuration à Natacha Thebault

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-07-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

7. RENATURATION DE LA FRICHE DU CAL A DOMFRONT EN POIRAIE – DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Monsieur le Maire rappelle le projet de renaturation de la fiche du CAL à Domfront en Poiraie.

Ce projet permettrait d'engager un projet de reconversion de la friche, le projet consisterait en la démolition des trois préfabriqués. Cela se matérialisera par la création de quatre alcôves végétalisées qui seront communicantes et aménagées de manière à pouvoir recevoir plusieurs usages (piques niques, rassemblements associatifs, animations, stationnement vélos, …).

Le cout total du projet serait de 207 457.50 € HT (lot1, 2 et 3), et l'assiette éligible Leader serait de **196 914.18 €** (retenues de garanties inéligibles).

Le plan de financement LEADER serait le suivant :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant
Lot 1 - Démolition locaux	35 454.55 €	DETR	33 000.00 €
Lot 2 - Voirie et réseaux	123 488.13 €	Fonds Verts	49 345.20 €
Lot 3 – Travaux espace verts et mobilier urbain	37 971.50 €	**LEADER**	40 000.00 €
		Autofinancement Commune	74 568.98 €
Cout total	**196 914.18 € HT**	Cout total	**196 914.18 €**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide de :

- **Valider** le plan de financement présenté et dit que les crédits sont ouverts au budget principal 2026,
- **Solliciter** une subvention de **40 000.00 €** auprès de l'Europe, au titre du programme Leader,
- **Autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer, toute pièce relative à ce projet.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance,
Philippe Leroyer

Le Maire,
Bernard Soul

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(ORNE)

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-07-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

DEPARTEMENT

DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTAN

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre,

à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE, convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en Poiraie, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en Poiraie.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Absente excusée : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 6

Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de Séance : Philippe LEROYER

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Moisseron, Pothé, Leroyer, Boursier, Jenvrin, Lozivit, Sonnet, Aulair, Bigeon, Dumesnil, Gilbert, Hergault, Hurel, Lecorps, Lecrosnier, Paris, Soulard, Thebault, Viallet, Largillière

Absente excusée : Jourdan Sandra

Absent : Dugas Bastien

Pouvoirs : Malgrey Catherine donne procuration à Bernard Soul
Liot Rémi donne procuration à Michelle Pothé
Garnier Marina donne procuration à Franck Moisseron
Gobé Mickaël donne procuration à Sandrine Viallet
Davison Hélène donne procuration à Jean-Pierre Paris
Desmares Virginie donne procuration à Natacha Thebault

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-08-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

8. MARCHÉ HEBDOMADAIRE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – DROITS DE PLACE – EVOLUTION DES TARIFS

RECTIFICATION DE LA DELIBERATION DU 14 JANVIER 2011

RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N°7 DU 19 FEVRIER 2026

Monsieur le Maire vous informe que pour des raisons comptables et pour faciliter la gestion de la régie droits de place, l'application des nouveaux tarifs soit prise en compte à compter du 1er avril 2026 au lieu du 1er mars 2026 comme mentionné sur la précédente délibération du 19 février dernier.

Monsieur le Maire rappelle que la commune organise un marché hebdomadaire sur la Place de Gaulle et la Rue des Fossés Plisson.

Les droits de place perçus pour l'occupation du domaine public constituent une recette pour la commune et participent à la couverture des coûts d'organisation et d'entretien du marché.

Le tarif, datant de sa dernière révision par délibération du conseil municipal en date du 14 janvier 2011, actuellement en vigueur est le suivant :

- Tarif unique : 0,50 € par jour et par mètre linéaire

Compte tenu de l'inflation et de l'augmentation des coûts supportés par la commune pour l'entretien et l'organisation du marché, il apparaît nécessaire de procéder à une revalorisation des tarifs.

Conformément aux obligations réglementaires, les organisations professionnelles représentatives ont été consultées le 16 janvier 2026.

Monsieur le Maire propose d'adopter les nouveaux tarifs suivants, applicables à compter du 1er avril 2026 :

- Titulaires annuels : 1,00 € le mètre linéaire, sur une base de 44 semaines par an, payable par trimestre (11 semaines)
- Titulaires saisonniers : 1,00 € le mètre linéaire, sur une base de 22 semaines par an
- Passagers : 1,50 € le mètre linéaire par marché
- Une contribution électrique de 1€ par marché
- Paiement : le paiement se fera à terme échu

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-08-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

Ces tarifs seront annexés à la présente délibération (Annexe 1).

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'APPROUVER** la proposition de Monsieur le Maire
- **D'ADOPTER** les nouveaux tarifs des droits de place du marché hebdomadaire tels que présentés en annexe 1
- **DE FIXER** l'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs au **1er avril 2026**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération
- **D'INSCRIRE** les recettes correspondantes au budget communal

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance,
Philippe Leroyer

Le Maire,
Bernard Soul

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(ORNE)

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-08-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

DEPARTEMENT

DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTAN

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre,

à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE, convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en Poiraie, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en Poiraie.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Absente excusée : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 6

Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de Séance : Philippe LEROYER

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Moisseron, Pothé, Leroyer, Boursier, Jenvrin, Lozivit, Sonnet, Aulair, Bigeon, Dumesnil, Gilbert, Hergault, Hurel, Lecorps, Lecrosnier, Paris, Soulard, Thebault, Viallet, Largillière

Absente excusée : Jourdan Sandra

Absent : Dugas Bastien

Pouvoirs : Malgrey Catherine donne procuration à Bernard Soul
Liot Rémi donne procuration à Michelle Pothé
Garnier Marina donne procuration à Franck Moisseron
Gobé Mickaël donne procuration à Sandrine Viallet
Davison Hélène donne procuration à Jean-Pierre Paris
Desmares Virginie donne procuration à Natacha Thebault

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-09-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

9. ATTRIBUTION SUBVENTIONS – ANNEE 2026 – AFFAIRES SPORTIVES

RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N°5-a) DU 18 JUIN 2026

Par délibération n° 5 a) du 18 juin 2026 le conseil municipal a voté différentes subventions aux associations sportives.

Il s'avère qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la saisie du tableau des associations sportives. En effet, Les Associations PRT et SAMBO IMPACT ont été saisies sur une même ligne pour une somme de 100 €.

Il en résulte que l'association SAMBO IMPACT a reçu 100 € au lieu des 1000 € votés et que l'association PRT n'a pas reçue la subvention votée soit 100 €.

Afin de régulariser et après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **De verser** 900 € à l'association SAMBO IMPACT et 100 € à l'association PRT
- **D'émettre** deux mandats distincts au compte 65748 (*subvention de fonctionnement à des personnes privées*)
- **De charger** Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à cette régularisation

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance,
Philippe Leroyer

Le Maire,
Bernard Soul

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(ORNE)

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-09-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

DEPARTEMENT

DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTAN

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre,

à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE, convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en Poiraie, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en Poiraie.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Absente excusée : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 6

Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de Séance : Philippe LEROYER

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Moisseron, Pothé, Leroyer, Boursier, Jenvrin, Lozivit, Sonnet, Aulair, Bigeon, Dumesnil, Gilbert, Hergault, Hurel, Lecorps, Lecrosnier, Paris, Soulard, Thebault, Viallet, Largillière

Absente excusée : Jourdan Sandra

Absent : Dugas Bastien

Pouvoirs : Malgrey Catherine donne procuration à Bernard Soul
Liot Rémi donne procuration à Michelle Pothé
Garnier Marina donne procuration à Franck Moisseron
Gobé Mickaël donne procuration à Sandrine Viallet
Davison Hélène donne procuration à Jean-Pierre Paris
Desmares Virginie donne procuration à Natacha Thebault

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-10-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

10. TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX : VALIDATION AVANT-PROJET DE TRAVAUX – RUE DU COMMANDANT MORICEAU

RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N°8 DU 27 NOVEMBRE 2025

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le conseil municipal avait déjà délibéré sur les travaux d'effacement de réseaux rue du Commandant Moriceau avec l'angle de la rue Maréchal Foch à Domfront en Poiraie.

Le Te61 a informé la commune que les travaux sont un peu plus chers que l'estimation validée précédemment. En effet une actualisation du marché passé avec le Te61 passe à 12 % ce qui génère pour la commune une augmentation tarifaire de l'ordre de 13 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que l'on a missionné le Territoire d'Energie Orne (Te61) pour le projet d'effacement des réseaux (électriques, télécommunication et d'éclairage public) **rue du Commandant Moriceau avec l'angle de la rue Maréchal Foch jusqu'au carrefour avec la route de Perrou**.

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'Energie Orne, un projet a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs du projet. Ils se décomposent de la sorte :

	Effacement des réseaux électriques	Génie civil réseaux téléphoniques	Génie civil d'éclairage public
Coût TOTAL	211 661.41 € HT	35 602.67 € TTC	19 700.24 € TTC
Coût à la commune	63 300.61 € HT	35 602.67 € TTC	19 700.24 € TTC

Il est nécessaire de préciser qu'après notre accord sur cet avant-projet et son enveloppe financière, en cas de désistement de notre part, tous les coûts relatifs à l'étude détaillée nous seront facturés.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'approuver** cet avant-projet sommaire ;
- **De s'engager** à coordonner l'effacement des réseaux d'éclairage public, de télécommunication avec l'effacement basse tension ;
- **De commander** une étude détaillée auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'Energie Orne (Te61) ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance,
Philippe Leroyer

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(ORNE)

Le Maire,
Bernard Soul

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-10-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

DEPARTEMENT

DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTAN

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre,

à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE, convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en Poiraie, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en Poiraie.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Absente excusée : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 6

Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de Séance : Philippe LEROYER

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Moisseron, Pothé, Leroyer, Boursier, Jenvrin, Lozivit, Sonnet, Aulair, Bigeon, Dumesnil, Gilbert, Hergault, Hurel, Lecorps, Lecrosnier, Paris, Soulard, Thebault, Viallet, Largillière

Absente excusée : Jourdan Sandra

Absent : Dugas Bastien

Pouvoirs : Malgrey Catherine donne procuration à Bernard Soul
Liot Rémi donne procuration à Michelle Pothé
Garnier Marina donne procuration à Franck Moisseron
Gobé Mickaël donne procuration à Sandrine Viallet
Davison Hélène donne procuration à Jean-Pierre Paris
Desmares Virginie donne procuration à Natacha Thebault

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-11-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

11. OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'aux termes de l'article 136 de la loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové dite loi ALUR les communautés de communes et d'agglomération deviennent compétentes de plein droit, en matière de PLU, de documents d'urbanisme tenant lieu et de carte communale, à l'issue d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi, soit le 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.
A ce jour, la communauté de Communes Domfront-Tinchebray Interco n'exerce pas la compétence PLU, ses communes membres s'y étant opposées dans les conditions de majorité requise en 2017 et 2021. La prochaine échéance est fixée au 01 juillet 2027,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de police du maire au président d'établissement public de coopération intercommunale,

Vu les statuts de la communauté de communes Domfront Tinchebray Interco,

Vu les délibérations de la commune de Domfront en Poiraie en date du 17 septembre 2020 et 15 avril 2021 s'opposant au transfert de la compétence PLU à la CDC Domfront Tinchebray Interco

Vu l'avis de la commission urbanisme, voirie et réseaux en date du 08/09/2026

Considérant que la CDC Domfront Tinchebray Interco exerce une compétence en matière (*d'assainissement, de collecte des déchets ménagers, de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, d'habitat*) ;

Considérant que la commune dispose d'un plan local d'urbanisme (PLU) et qu'elle souhaite conserver sa compétence communale en la matière pour gérer les questions d'urbanisme au plus près du territoire et de ses habitants ;

Considérant que l'exercice de cette compétence par la CDC Domfront Tinchebray Interco implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à cette compétence au président de la CDC ;

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-11-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de s'opposer au transfert automatique de de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes Domfront-Tinchebray Interco.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **De s'opposer** au transfert de la compétence PLU de la commune de Domfront en Poiraie à la communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco à compter de la présente délibération,
- **De notifier** cette décision à Monsieur le Président de la communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents inhérents à ce dossier.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance,
Philippe Leroyer

Le Maire,
Bernard Soul

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(ORNE)

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-11-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

DEPARTEMENT

DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTAN

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre,

à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE, convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en Poiraie, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en Poiraie.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Absente excusée : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 6

Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de Séance : Philippe LEROYER

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Moisseron, Pothé, Leroyer, Boursier, Jenvrin, Lozivit, Sonnet, Aulair, Bigeon, Dumesnil, Gilbert, Hergault, Hurel, Lecorps, Lecrosnier, Paris, Soulard, Thebault, Viallet, Largillière

Absente excusée : Jourdan Sandra

Absent : Dugas Bastien

Pouvoirs : Malgrey Catherine donne procuration à Bernard Soul
Liot Rémi donne procuration à Michelle Pothé
Garnier Marina donne procuration à Franck Moisseron
Gobé Mickaël donne procuration à Sandrine Viallet
Davison Hélène donne procuration à Jean-Pierre Paris
Desmares Virginie donne procuration à Natacha Thebault

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-12-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

12. BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE ET L'ASSOCIATION PVMD

En sa séance du 27 novembre 2025, le conseil municipal avait pris une première délibération sur le projet de bail emphytéotique avec l'Association PVMD (Projet de Village Médiéval à Domfront) qu'il convient de compléter.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1311-2 permettant à une commune de louer l'un de ses biens immobiliers pour une longue durée via un bail emphytéotique administratif (BEA).

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que la ville de Domfront en Poiraie mène un projet touristique qui vise à faire de la cité médiévale une véritable « locomotive touristique normande » en valorisant son riche patrimoine historique et architectural.

Le projet de village médiéval de Varendel représente une opportunité majeure de développement touristique, d'animation locale et de rayonnement régional afin de permettre la réalisation d'un village médiéval, la commune, par acte du 30 janvier 2023, s'est rendue propriétaire d'un immeuble situé au lieudit La Raterie à Domfront en Poiraie.

L'objectif du projet est de mettre une partie des parcelles à la disposition de l'Association PVMD (Projet de Village Médiéval à Domfront) par bail emphytéotique administratif d'une durée de 18 ans à compter du 1er janvier 2027 pour se terminer le 31 décembre 2044 en contrepartie d'un loyer annuel de **300 €**.

Les retombées sur les plans culturel, économique, pédagogique et social ainsi que touristique, l'intérêt général d'un tel projet seraient de plusieurs ordres :

- Allongement de la durée de séjour **:** Domfront possède déjà un magnifique patrimoine (château, ruelles, églises Saint-Julien et Notre Dame sur l'eau). Le village médiéval crée un pôle d'attraction économique supplémentaire qui incite les touristes à rester sur place une journée complète ou un week-end. L'augmentation de la fréquentation profitera aux commerces du centre-ville, aux restaurants, aux hôtels et aux gîtes locaux.

- Création d'un lieu d'activité commerciale : La future halle de 150 m² qui pourra accueillir un marché médiéval et une taverne, générant une nouvelle dynamique d'achat de produits du terroir et d'artisanat.

- Renforcement de l'identité et de l'image de marque : Domfront est labellisée **Petite Cité de Caractère**. Ce projet d'histoire vivante valide, renforce et matérialise cette identité de « cité médiévale », rendant l'histoire locale beaucoup plus concrète et vivante pour le grand public.

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-12-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

- Animation du tissu local et cohésion sociale : avec plus d'une centaine d'adhérents, le projet fédère les habitants de la commune. Il crée du lien social intergénérationnel à travers les ateliers participatifs réguliers, les chantiers bénévoles et l'accueil des groupes scolaires.

Par ailleurs, l'inauguration prévue en juin 2027 s'inscrit dans les grandes célébrations du Millénium portées par la Région Normandie.

En rappel de la séance du 27 novembre 2025 : la parcelle AP0009 de l'époque n'étant pas louée entièrement mais pour 2000 m² seulement, il reste à la charge de l'Association PVMD l'édification d'une clôture de séparation, quant à la commune, elle se charge de créer un chemin piétonnier d'un point à l'autre au niveau du virage de la Raterie.

À la suite du plan de division cadastrale établi le 10 juin 2026, les nouvelles données cadastrales concernées par le projet sont :

- AP 85 pour une contenance de 10 ares et 92 centiares,
- AP 86 pour une contenance de 1 hectare 14 ares et 12 centiares,
- AP 89 pour une contenance de 46 ares et 23 centiares
- AP 90 pour une contenance de 56 ares et 39 centiares,

Vu ledit dossier,
Vu l'acte d'acquisition passé par la commune,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **DE METTRE** à la disposition par bail emphytéotique, à l'Association PVMD les parcelles cadastrées comme suit :
  - AP 85 pour une contenance de 10 ares et 92 centiares,
  - AP 86 pour une contenance de 1 hectare 14 ares et 12 centiares,
  - AP 89 pour une contenance de 46 ares et 23 centiares,
  - AP 90 pour une contenance de 56 ares et 39 centiares,

situées au lieudit « La Raterie » commune de Domfront en Poiraie moyennant un loyer annuel de 300 €.

- **DE CHARGER** l'étude notariale SCP PIGEON-COUPRY-MALHERE de la rédaction du bail emphytéotique
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance,
Philippe Leroyer

Le Maire,
Bernard Soul

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-12-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

DEPARTEMENT

DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTAN

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre,

à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE, convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en Poiraie, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en Poiraie.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Absente excusée : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 6

Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de Séance : Philippe LEROYER

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Moisseron, Pothé, Leroyer, Boursier, Jenvrin, Lozivit, Sonnet, Aulair, Bigeon, Dumesnil, Gilbert, Hergault, Hurel, Lecorps, Lecrosnier, Paris, Soulard, Thebault, Viallet, Largillière

Absente excusée : Jourdan Sandra

Absent : Dugas Bastien

Pouvoirs : Malgrey Catherine donne procuration à Bernard Soul
Liot Rémi donne procuration à Michelle Pothé
Garnier Marina donne procuration à Franck Moisseron
Gobé Mickaël donne procuration à Sandrine Viallet
Davison Hélène donne procuration à Jean-Pierre Paris
Desmares Virginie donne procuration à Natacha Thebault

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-13-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

13. BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO

L'article L. 1311-2 du Code général des collectivités territoriales permet aux collectivités territoriales de conclure un bail emphytéotique administratif en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de la compétence de la collectivité.

La Commune de Domfront en Poiraie et la communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco, sensibles au développement économique et touristique de leur territoire et aussi à la valorisation du domaine privé, souhaitent mettre à disposition le bien désigné ci-après, pour la réalisation d'une crèche intercommunale au sein de laquelle les parents trouveront une structure d'accueil collectif encadrée par une équipe pluridisciplinaire qualifiée et diplômé, un espace sera réservé pour la réalisation d'un relais petite enfance (RPE) qui permettra aux professionnels de l'accueil individuel un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Il est donc envisagé la composition d'un bail emphytéotique administratif entre ces deux entités, bail régi par les dispositions de l'article L. 1311-2 du Code général des collectivités territoriales déjà cité.

Le bien immobilier objet du bail emphytéotique administratif, ancienne école Aliénor d'Aquitaine, propriété de la Commune de Domfront en Poiraie, est situé sur le territoire de cette même commune, place de Burgwedel, sur les parcelles référencées au cadastre sous les sections AB numéros 31, 257, 258 et 301.

Seule la partie rez-de-chaussée est concernée par le présent contrat, ainsi que les cour et jardins attenants, un règlement de copropriété devra être établi du fait des trois logements du 1er étage restant la pleine propriété du bailleur.

Il est classé dans le PLU de la Commune de Domfront en Poiraie en zone Uaru (zone de renouvellement urbain).

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-13-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

Commune	Section	Parcelle	Superficie
Domfront en Poiraie	AB	31	580 m^2
Domfront en Poiraie	AB	257	2 555 m^2
Domfront en Poiraie	AB	258	480 m^2
Domfront en Poiraie	AB	301	656 m^2

Compte tenu des éléments indiqués précédemment, la commune de Domfront en Poiraie sera identifiée sous le qualificatif de « bailleur » et la communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco sous celui du « preneur ».

Les principaux éléments constitutifs du bail sont les suivants :

Dans le cadre du présent bail emphytéotique administratif, conclu pour une durée de trente (30) années, à compter de sa date de signature par les parties, le bailleur donne à bail au preneur, qui l'accepte, le bien afin de concevoir, financer, construire et exploiter une crèche et un relais petite enfance, dans le respect des réglementations en vigueur.

Le preneur prendra possession du bien loué dans l'état où il se trouvera lors de l'entrée en jouissance sans pouvoir exercer aucun recours contre le bailleur, pour quelque cause que ce soit.

Le bail emphytéotique est consenti et accepté sans paiement d'une redevance, le preneur devant en revanche de la totalité des frais de remise en état, des frais mise aux normes et de tout autre frais nécessaire à la mise en service de ce nouvel établissement.

L'ensemble des charges et conditions qui y seront attachées sont celles d'usage en pareille occurrence.

Dans les orientations générales, la commune de Domfront en Poiraie fixe pour la réhabilitation à réaliser les conditions suivantes :

Proposer aux parents une solution de garde d'enfants. La crèche permet d'accompagner le tout-petit dans ses apprentissages tout en favorisant sa sociabilisation grâce au contact avec des enfants de son âge ainsi qu'avec d'autres adultes que ses parents et le relais petite enfance servira de lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants(e)s maternel(le)s, les parents et leurs enfants.

Le projet architectural doit être conçu de manière à être aussi parfaitement que possible intégré dans le respect du caractère des lieux avoisinants.

Le preneur devra présenter un projet, annexé aux présentes. Il s'engage à respecter intégralement sa proposition.

Il est interdit au preneur, sans accord express et écrit du bailleur, de

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-13-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

procéder à des travaux de quelque nature que ce soit sur l'immeuble, à l'exception des travaux de réhabilitation et de rénovation prévus au moment de la signature du contrat.

Toutes autres dispositions devant faire l'objet d'un accord préalable avant établissement du bail emphytéotique administratif définitif.

Vu ledit dossier,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager avec la communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco le projet de création d'une crèche intercommunale,
- **DE PERMETTRE** l'établissement d'un bail emphytéotique administratif sur les bases des éléments exposés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance,
Philippe Leroyer

Le Maire,
Bernard Soul

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(ORNE)

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-13-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

DEPARTEMENT

DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTAN

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre,

à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE, convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en Poiraie, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en Poiraie.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Absente excusée : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 6

Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de Séance : Philippe LEROYER

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Moisseron, Pothé, Leroyer, Boursier, Jenvrin, Lozivit, Sonnet, Aulair, Bigeon, Dumesnil, Gilbert, Hergault, Hurel, Lecorps, Lecrosnier, Paris, Soulard, Thebault, Viallet, Largillière

Absente excusée : Jourdan Sandra

Absent : Dugas Bastien

Pouvoirs : Malgrey Catherine donne procuration à Bernard Soul
Liot Rémi donne procuration à Michelle Pothé
Garnier Marina donne procuration à Franck Moisseron
Gobé Mickaël donne procuration à Sandrine Viallet
Davison Hélène donne procuration à Jean-Pierre Paris
Desmares Virginie donne procuration à Natacha Thebault

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-14-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

14. EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DE LA RIMBERT ET RUE MARECHAL JOFFRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu un courrier du Te61 faisant référence à une délibération du 11 avril 2019 sollicitant l'effacement des réseaux : rue du Champ au Gué, rue Notre Dame et rue Maréchal Joffre.

Par ce même courrier le Te61 demande à la commune de confirmer ces projets et l'ordre de priorité par délibération.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'effacement rue du Champ au Gué et rue Notre Dame ont été réalisés entre 2020 et 2021.

A ce jour, les travaux d'effacement de réseaux rue Maréchal Joffre n'ont pas été réalisés.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'inscrire au programme du Territoire Energie Orne (Te61) les priorités suivantes :

1- Effacement des réseaux électriques – rue de la Rimbert à Domfront en Poiraie pour environ 300 ml,
2- Effacement des réseaux électriques – rue Maréchal Joffre à Domfront en Poiraie pour environ 1 kilomètre.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'approuver**, dans le cadre de convention liant le Te61 et la commune de Domfront en Poiraie, l'inscription de ces effacements au Te61 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération.
- **De Charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance,
Philippe Leroyer

Le Maire,
Bernard Soul

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE
REPUBLIQUE FRANCAISE
(ORNE)

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-14-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

DEPARTEMENT

DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTAN

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre,

à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE, convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en Poiraie, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en Poiraie.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Absente excusée : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 6

Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de Séance : Philippe LEROYER

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Moisseron, Pothé, Leroyer, Boursier, Jenvrin, Lozivit, Sonnet, Aulair, Bigeon, Dumesnil, Gilbert, Hergault, Hurel, Lecorps, Lecrosnier, Paris, Soulard, Thebault, Viallet, Largillière

Absente excusée : Jourdan Sandra

Absent : Dugas Bastien

Pouvoirs : Malgrey Catherine donne procuration à Bernard Soul
Liot Rémi donne procuration à Michelle Pothé
Garnier Marina donne procuration à Franck Moisseron
Gobé Mickaël donne procuration à Sandrine Viallet
Davison Hélène donne procuration à Jean-Pierre Paris
Desmares Virginie donne procuration à Natacha Thebault

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-15-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

15. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN DE PADEL ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION TENNIS CLUB DOMFRONTAIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'elle souhaite confier à l'association Tennis Club Domfrontais l'animation et les équipements du terrain Padel situés Rue du Champ Passais à Domfront en Poiraie.

Par la présente convention, l'association Tennis Club Domfrontais, s'engage, sous sa responsabilité, à encadrer et animer la pratique du padel.

Cette convention de mise à disposition d'un terrain de padel prend effet à la date de signature pour une durée de cinq ans.

L'association est invitée à présenter à la commune en contrepartie de tous les services rendus par cette dernière, l'état semestriel (juillet et décembre) des recettes générées par la location horaire du terrain de padel ainsi que la clôture de son exercice comptable, l'état des recettes et dépenses. Ces documents devront être transmis au service finances de la commune de Domfront en Poiraie.

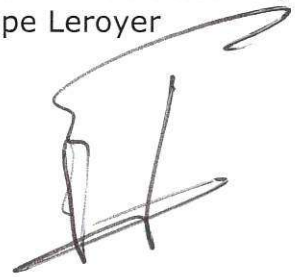
Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **De prendre acte** de la présente convention de mise à disposition d'un terrain de padel entre la commune et l'association Tennis Club Domfrontais,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la présente convention,
- **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération

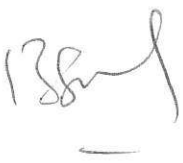
Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance,
Philippe Leroyer

Le Maire,
Bernard Soul







Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-15-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

DEPARTEMENT

DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTAN

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre,

à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE, convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en Poiraie, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en Poiraie.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Absente excusée : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 6

Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de Séance : Philippe LEROYER

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Moisseron, Pothé, Leroyer, Boursier, Jenvrin, Lozivit, Sonnet, Aulair, Bigeon, Dumesnil, Gilbert, Hergault, Hurel, Lecorps, Lecrosnier, Paris, Soulard, Thebault, Viallet, Largillière

Absente excusée : Jourdan Sandra

Absent : Dugas Bastien

Pouvoirs : Malgrey Catherine donne procuration à Bernard Soul
Liot Rémi donne procuration à Michelle Pothé
Garnier Marina donne procuration à Franck Moisseron
Gobé Mickaël donne procuration à Sandrine Viallet
Davison Hélène donne procuration à Jean-Pierre Paris
Desmares Virginie donne procuration à Natacha Thebault

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-16-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

16. DESIGNATION D'UN ELU CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les maires ont un rôle important à assurer dans la lutte contre l'insécurité routière, du fait de leurs multiples domaines de compétences qui peuvent avoir un impact direct ou indirect sur la sécurité routière : les aménagements urbains, la réglementation de la vitesse, la définition et la mise en œuvre des documents d'urbanisation, les activités scolaires ou parascolaires, les activités associatives, etc. Des progrès ont été réalisés mais cette évolution reste fragile. Depuis, le préfet de l'Orne a mis en place le réseau des élus référents sécurité routière. Les objectifs du réseau sont de favoriser les échanges d'information et d'expériences ainsi que d'organiser les stratégies d'actions coordonnées. L'existence de ce réseau permet d'améliorer l'efficacité de la cohérence globale de la politique de sécurité routière.

Le préfet de l'Orne a fait part aux maires du département par courrier en date du 22 juin 2026 du souhait que chaque conseil municipal désigne en son sein un élu qui sera le référent sécurité routière de la commune.

Monsieur le Maire propose de désigner **Philippe LEROYER** comme référent sécurité routière de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant sécurité routière,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'approuver** la désignation de **Philippe LEROYER** comme référent sécurité routière
- **De communiquer** les nom, prénoms et coordonnées du référent au bureau de la sécurité routière et des droits à conduire de la préfecture de l'Orne,
- **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance,
Philippe Leroyer

Le Maire,
Bernard Soul

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(ORNE)

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-16-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

DEPARTEMENT

DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTAN

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre,

à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE, convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en Poiraie, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en Poiraie.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Absente excusée : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 6

Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de Séance : Philippe LEROYER

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Moisseron, Pothé, Leroyer, Boursier, Jenvrin, Lozivit, Sonnet, Aulair, Bigeon, Dumesnil, Gilbert, Hergault, Hurel, Lecorps, Lecrosnier, Paris, Soulard, Thebault, Viallet, Largillière

Absente excusée : Jourdan Sandra

Absent : Dugas Bastien

Pouvoirs : Malgrey Catherine donne procuration à Bernard Soul
Liot Rémi donne procuration à Michelle Pothé
Garnier Marina donne procuration à Franck Moisseron
Gobé Mickaël donne procuration à Sandrine Viallet
Davison Hélène donne procuration à Jean-Pierre Paris
Desmares Virginie donne procuration à Natacha Thebault

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-17-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

17. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation des réunions du Conseil Municipal,
- la tenue des séances du Conseil Municipal,
- L'organisation des débats et votes des délibérations.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'adopter** le Règlement Intérieur
- **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance,
Philippe Leroyer

Le Maire,
Bernard Soul

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(ORNE)

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-17-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

DEPARTEMENT

DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTAN

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre,

à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE, convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en Poiraie, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en Poiraie.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Absente excusée : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 6

Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de Séance : Philippe LEROYER

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Moisseron, Pothé, Leroyer, Boursier, Jenvrin, Lozivit, Sonnet, Aulair, Bigeon, Dumesnil, Gilbert, Hergault, Hurel, Lecorps, Lecrosnier, Paris, Soulard, Thebault, Viallet, Largillière

Absente excusée : Jourdan Sandra

Absent : Dugas Bastien

Pouvoirs : Malgrey Catherine donne procuration à Bernard Soul
Liot Rémi donne procuration à Michelle Pothé
Garnier Marina donne procuration à Franck Moisseron
Gobé Mickaël donne procuration à Sandrine Viallet
Davison Hélène donne procuration à Jean-Pierre Paris
Desmares Virginie donne procuration à Natacha Thebault

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-18-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

18. AVIS SUR LES OUVERTURES DOMINICALES 2027

Vu la demande formulée par courrier par MOBILIANS en date du 2 septembre 2026 portant dérogation à la règle du repos dominical des salariés des commerces du secteur automobile pour 2027,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,
Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire,

Vu la demande formulée par courrier par MOBILIANS en date du 2 septembre 2026 ayant pour projet d'organiser des portes ouvertes en 2027 dans le secteur automobile les dimanches suivants :

- 17 janvier,
- 14 mars,
- 13 juin,
- 12 septembre,
- 17 octobre.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (25 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions Messieurs Philippe Soulard et Victor Largillière) décide :

- **DE DONNER** un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2027 pour le secteur de l'automobile lors des dimanches 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 12 septembre et 17 octobre.
- **DE PRÉCISER** que les dates seront définies par un arrêté du Maire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.
Le secrétaire de Séance,
Philippe Leroyer

Le Maire,
Bernard Soul

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(ORNE)

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-18-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

DEPARTEMENT

DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTAN

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre,

à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE, convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en Poiraie, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en Poiraie.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Absente excusée : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 6

Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de Séance : Philippe LEROYER

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Moisseron, Pothé, Leroyer, Boursier, Jenvrin, Lozivit, Sonnet, Aulair, Bigeon, Dumesnil, Gilbert, Hergault, Hurel, Lecorps, Lecrosnier, Paris, Soulard, Thebault, Viallet, Largillière

Absente excusée : Jourdan Sandra

Absent : Dugas Bastien

Pouvoirs : Malgrey Catherine donne procuration à Bernard Soul
Liot Rémi donne procuration à Michelle Pothé
Garnier Marina donne procuration à Franck Moisseron
Gobé Mickaël donne procuration à Sandrine Viallet
Davison Hélène donne procuration à Jean-Pierre Paris
Desmares Virginie donne procuration à Natacha Thebault

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-19-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

19. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR PROJET TUTORÉ

Dans le cadre de ses politiques publiques de réussite éducative et d'animation locale, la commune souhaite accueillir des étudiants dans le cadre de leurs **projets tutorés**. Ce dispositif permet d'associer les compétences universitaires des étudiants à des actions d'intérêt public local.

Les étudiants auront pour mission de mesurer l'état des services public dont le maintien et plus précisément le bâti scolaire est un sujet prégnant permettant d'obtenir un premier état des lieux objectivé des enjeux autour du bâti scolaire et notamment des stratégies mises en place par les collectivités.

Une convention-type a été établie avec l'Université de Caen Normandie afin de fixer les engagements réciproques des parties, notamment les modalités d'encadrement par le tuteur universitaire et le référent communal, la durée de la mission, ainsi que les règles de responsabilité et d'assurance.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

Vu le projet de convention de partenariat et de tutorat ci-annexé, à intervenir entre la Commune de Domfront en Poiraie et l'Université de Caen Normandie,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

D'approuver les termes de la convention de partenariat relative au projet tutoré étudiant avec l'Université de Caen Normandie, jointe en annexe à la présente délibération,

D'inscrire au budget les crédits éventuels nécessaires au financement des frais liés à ce partenariat,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution et au suivi de ce partenariat.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance,
Philippe Leroyer

Le Maire,
Bernard Soul

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(ORNE)

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-19-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

DEPARTEMENT

DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTAN

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre,

à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE, convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en Poiraie, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en Poiraie.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Absente excusée : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 6

Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de Séance : Philippe LEROYER

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Moisseron, Pothé, Leroyer, Boursier, Jenvrin, Lozivit, Sonnet, Aulair, Bigeon, Dumesnil, Gilbert, Hergault, Hurel, Lecorps, Lecrosnier, Paris, Soulard, Thebault, Viallet, Largillière

Absente excusée : Jourdan Sandra

Absent : Dugas Bastien

Pouvoirs : Malgrey Catherine donne procuration à Bernard Soul
Liot Rémi donne procuration à Michelle Pothé
Garnier Marina donne procuration à Franck Moisseron
Gobé Mickaël donne procuration à Sandrine Viallet
Davison Hélène donne procuration à Jean-Pierre Paris
Desmares Virginie donne procuration à Natacha Thebault

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-20-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

20. CRÉATION-SUPPRESSION DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérante de la collectivité.

Aussi, dans le cadre de sa politique de Ressources Humaines pour l'année 2026, Monsieur le Maire souhaite promouvoir un agent au grade supérieur. Il est rappelé à l'Assemblée que ces changements de grades sont possibles en fonction de critères établis par la loi ou décrets et contrôlés par le centre de gestion de l'Orne.

Il est proposé comme suit :

Suppression de postes

Grade	Nombre de postes
Adjoint technique territorial	1

Création de postes

Grade	Nombre de postes
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'adopter** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées
- **D'inscrire** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus cité.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance,
Philippe Leroyer

Le Maire,
Bernard Soul

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(ORNE)

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20261001-DELIB2026-10-20-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026